



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

RAPPORT MORAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021



ASSEMBLEE GENERALE, LE 10 JUIN 2022

I. RAPPORT MORAL

La COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) **est l'organisation de la société civile qui rassemble en 2021 vingt-quatre fédérations et unions nationales culturelles les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture** tels que : le Patrimoine, le Théâtre, les Musées, la Musique (écoles et ensembles vocaux, instrumentaux et traditionnels), le Cinéma, les Écoles de Cirque, les Foyers Ruraux, les organisateurs de Spectacles Historiques et de Festivités, et les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).

**La COFAC fait le lien entre culture, éducation et démocratie.
La COFAC représente ainsi aujourd'hui plus de 40.000 associations culturelles citoyennes et bénévoles qui agissent au quotidien pour faire vivre la culture partout sur le territoire.**

Elle est le « pôle culture » du Mouvement Associatif français et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles.

La COFAC agit aujourd'hui essentiellement sur les thèmes suivants : la place et la reconnaissance des **pratiques en amateur** (22 millions de praticiens en France), le rôle des associations dans **l'éducation culturelle et artistique**, les **besoins en financement** des associations et de leurs réseaux fédérés, l'activité humaine dans les associations - **salarial, bénévolat** - et la structuration du secteur, les **droits culturels**, la **démocratisation** et la **démocratie culturelle**, les **enjeux européens** des associations culturelles.

En 2021, tout comme depuis le premier jour de la crise Covid, la COFAC est mobilisée auprès de l'ensemble des 350 000 associations culturelles pour répondre à leurs questions, négocier avec les pouvoirs publics les mesures de soutien qui leur seront applicables et leur en faciliter l'accès.

En 2021, la COFAC a renforcé son équipe salariée avec l'arrivée d'un chargé de communication et d'un juriste-chargé de plaidoyer qui sont venus épauler la Coordinatrice nationale. Il faut saluer l'engagement intense et exceptionnel des bénévoles au Bureau qui permet à la COFAC de remplir les missions que se donnent collectivement ses membres au service de la Culture, de l'émancipation et d'une vie associative libre.

Les fédérations et associations nationales réunies à la COFAC couvrent tous les champs culturels :

SPECTACLE VIVANT		PATRIMOINE ET MUSÉES	
	ACJ – A Cœur Joie		FFSAM – Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées
	ANEDEM – Association Nationale pour les Etudiants Danseurs et Musiciens		FEMS – Fédération des Ecomusées et des Musées de Société
	anPad – Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique		Petites Cités de Caractères
	CFBF – Confédération Française des Batteries-Fanfarses		Union REMPART
	CMF – Confédération Musicale de France	ÉDUCATION POPULAIRE	
	FATP – Fédération d'Associations de Théâtre Populaire		AIR'MJC – Association InterRégionale des Maisons des Jeunes et de la Culture
	FFEA – Fédération Française de l'Enseignement Artistique		CNFR – Confédération Nationale des Foyers Ruraux
	FFEA – Fédération Française de l'Enseignement Artistique		FSCF – Fédération Sportive et Culturelle de France
	FFEA – Fédération Française de l'Enseignement Artistique		La Ligue de l'enseignement
	FNCTA – Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation		Peuple et Culture
	FUSE – Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné	ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS	
	JM France – Jeunesses Musicales de France		FFFSH – Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques
	UFF – Union des fanfares de France		FNCOF – Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités
		CINÉMA	
			Territoires et cinéma

La COFAC a préparé l'adhésion de trois nouveaux membres nationaux, qui arriveront début 2022 : le Conseil National des Centres de Formation de Musiciens Intervenants (CNCFMI), les Tambours de 89 et Dé-coïncidence. La création d'une nouvelle COFAC régionale, en Normandie, porte donc à 8 le nombre de COFAC en région.

La COFAC est l'interlocuteur des pouvoirs publics sur le territoire. Elle participe à la co-construction des politiques culturelles à l'échelle nationale, régionale, départementale et locale. Les COFAC régionales sont présentes dans huit régions : Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est et Occitanie. La COFAC Normandie a été créée en juillet 2021.

La COFAC forme les bénévoles et notamment les responsables associatifs grâce au Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

La COFAC contribue au Centre de Ressources du Dispositif Local d'Accompagnement (CRDLA) Culture avec l'association OPALE et l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles).

BUREAU DE LA COFAC



Marie-Claire MARTEL

Présidente
FUSE



Claire VAPILLON

Vice-présidente
AIR MJC



Hélène LACASSAGNE

Vice-présidente
La Ligue de l'enseignement



Jean-Michel RAINGEARD

Vice-président
FFSAM



Vincent NIQUEUX

Vice-président
JM France



Benoît POITEVIN

Vice-président
FEMS



Gilles EL ZAÏM

Vice-président
FNCTA



Olivier LENOIR

Trésorier
Union REMPART



Alain LABROUCHE

Trésorier adjoint
FATP



Côme FERRAND-COOPER

Secrétaire général
À Coeur Joie



Arnaud THÉNOZ

Secrétaire général adjoint
FNCOF



Céline RECCHIA

Membre
Territoires et Cinéma



Jean-Paul ALIM

Membre
FFEA

ÉQUIPE SALARIEE



Eva CAMPS

Coordinatrice nationale



Eloi VENUMIERE-LEFEBVRE

Chargé du plaidoyer
Depuis novembre 2021



Louis MILLET

Chargé de communication
depuis septembre 2021



Murielle LE GONNIDEC

Chargée de mission
jusqu'en avril 2021

ACTIVITE STATUTAIRE

L'**Assemblée Générale** s'est tenue le 6 mai 2021 en visioconférence en présence de Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère de la Culture



Huit réunions du **Conseil d'Administration** :

Les 14 janvier, 18 mars, 20 avril, 6 mai, 5 juillet, 29 septembre, 4 novembre et 20 décembre 2021.

Les membres du **Bureau** se sont réunis chaque lundi afin d'assurer une plus grande collégialité dans la gestion et de l'administration de la COFAC, et d'organiser le travail des salariés et l'ensemble des activités de la semaine.

Créée en mars 2020 pour faire face à la crise sanitaire et au premier confinement, la **cellule de gestion de crise de la COFAC** a poursuivi son action en 2021 afin de relayer les informations, les mesures de compensations, accompagner les dirigeants associatifs dans toutes les décisions rendues nécessaires par la crise, et répondre à leurs inquiétudes.

A compter des mesures de confinement de mars 2021, d'abord départementales puis nationales, jusqu'à leur allègement au 19 mai 2021 pour les lieux culturels, le Bureau s'est réuni régulièrement pour échanger au sujet de la crise sanitaire et de sa gestion dans les associations. Les réunions de crise ont été ouvertes aux présidents des membres nationaux et aux présidents des COFAC régionales, ainsi qu'aux administrateurs de la COFAC.



REPRESENTATIONS ET MANDATS DIVERS

Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN représentent la COFAC au Conseil d'administration du **Mouvement associatif**.

Marie-Claire MARTEL, **est Vice-Présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), elle est déléguée à la participation citoyenne** et fait partie du Groupe des Associations dont les membres sont élus par le Mouvement associatif. Elle est Rapporteuse **de l'Avis « Vers la démocratie culturelle »** publié en 2017. Marie-Claire MARTEL a présenté ses travaux devant des publics très divers tout au long de l'année pour passer d'une Culture « pour tous » à une Culture « avec tous ». Elle a été chargée par le Président du Conseil de la mission de la mise en place de la responsabilité sociétale du Conseil (RSO). Depuis 2021 elle travaille sur l'Avis sur l'engagement bénévole. Elle a été élue pour représenter le CESE au **Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC)**.

Claire VAPILLON est conseillère au **Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA)**, et fait partie de la Commission « engagement ».

Olivier LENOIR participe aux travaux du **comité consultatif du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)**.

Céline RECCHIA siège au **Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)** et participe aux travaux de la Commission Prospective.

Benoit POITEVIN participe aux travaux du groupe de travail du **Mouvement associatif** sur la **fiscalité** et l'économie du secteur associatif ; les travaux ont principalement porté sur la taxe sur les salaires et les rescrits fiscaux. Il siège également au **Comité d'évaluation** du Mouvement Associatif.

Mathilde N'KONOU, salariée des Foyers Ruraux, a participé aux travaux de la **commission « éducation populaire »** du **Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ)**.

Dimitri LEROY a représenté la COFAC aux réunions du comité de rédaction *d'Associations Mode d'Emploi*

II. RAPPORT D'ACTIVITÉS

PARTICIPATION AU GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES FEDERATIONS

Participation à l'Assemblée Générale des COFAC Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Normandie et Auvergne Rhône Alpes.

Participation à l'Assemblée Générale Constitutive de la COFAC Normandie

Organisation et co-animation des réunions des associations culturelles à Lyon, Toulouse...

Participation à l'Assemblée Générale du FONJEP.

Participation à l'Assemblée Générale du Mouvement associatif.

Participation à des réunions plénières du Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse (COJ).

Poursuite de l'organisation et de la participation aux Rencontres cultures bilatérales entre la COFAC, ses membres et les Associations des autres champs associatifs et notamment du tourisme social ou du champ social et sanitaire.

Co-animation des Midi des Amateurs.

Soutien au développement de projets innovants (Maillages, projet de territoire du Théâtre de Gascogne en lien avec les associations des Landes).

Participation à la seconde édition des États Généraux des Festivités Populaires et Culturelles de France organisés par la FNCOF à Montargis et aux Assemblées générales des membres.



GROUPES DE TRAVAIL

« Pratiques en amateur »

Animation : Marie-Claire MARTEL, Gilles EL ZAÏM

Depuis le début de la crise sanitaire, le groupe a porté une veille attentive aux décrets liés aux mesures de confinement et de reprise des activités. Il a réalisé des actions d'information via le site Internet (notamment par la participation à la Foire Aux Questions sur la crise de la COVID) et les newsletters. Il a accompagné des adhérents et non adhérents afin de répondre à toutes les questions concernant la reprise des activités artistiques et culturelles et la mise en place du passe sanitaire.

Le groupe a travaillé à des préconisations d'amendement des décrets et à l'identification des conditions d'une reprise des activités dans un cadre sanitaire responsable.

Lors du confinement du 1er semestre, il a piloté et animé, aux côtés de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA), de l'ADEC-Maison du Théâtre Amateur de Rennes (Art Dramatique Expression Culture), plusieurs rendez-vous en ligne intitulés le Midi des Amateurs. Ces réunions à destination des praticiens amateurs, fédérations et lieux de pratiques avaient pour objet d'échanger sur la réouverture des lieux culturels aux pratiques. Ces moments d'échanges ont permis de répondre aux interrogations liées aux difficultés posées par les décrets prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et ont alimenté des sessions de travail avec des élus de collectivités locales et de fédérations d'élus.

Certains membres du groupe ont participé aux tables rondes de la seconde édition des États Généraux des Festivités Populaires et Culturelles de France à Montargis.



« Territoires »

Animation : Marie-Claire MARTEL, Olivier LENOIR, Côme FERRAND COOPER

Le groupe de travail a continué à structurer le **réseau régional** par l'implantation des COFAC régionales, permettant de rechercher par le consensus l'intérêt général à l'échelle de la région, et de s'insérer dans le dialogue civil régional avec l'ensemble des autres acteurs, élus, syndicats de salariés et d'employeurs, et entreprises. Le Groupe a ainsi participé et parfois animé les réunions des COFAC régionales. En 2021, une nouvelle coordination régionale a été créée : la COFAC Normandie.

Le groupe a travaillé sur la déclinaison dans les régions de la Charte d'Engagements Réciproques signée le 15 février 2019 entre le Ministère de la Culture et la COFAC.

Enfin, le groupe s'est chargé de l'information des membres sur toutes les questions relevant du dialogue social et civil au niveau territorial.



« Éducation Artistique et Culturelle (EAC), Enseignement Artistique Spécialisé (EAS), Éducation Populaire (EP) »

Animation : Claire VAPILLON

Le groupe de travail a continué sa réflexion sur les **convergences possibles entre l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation populaire.**

Par ailleurs, dans le respect du cadre posé par la Charte d'Engagements Réciproques signée avec le Ministère de la Culture, la COFAC s'est engagée dans un partenariat avec ce dernier pour **permettre la participation des associations culturelles au pass Culture**, conformément aux recommandations qu'elle avait porté l'année précédente :

- Le groupe a formulé des recommandations concernant les formulaires d'inscription de comptes usagers et comptes acteurs culturels afin de rendre possible la saisie de leurs offres par les associations et ainsi d'assurer la visibilité des pratiques artistiques, culturelles et bénévoles pour les usagers du **pass Culture**.
- Il a également travaillé à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques destinées aux associations du réseau de la COFAC.

- Il a assuré la promotion du **pass Culture** dans le réseau COFAC par la diffusion d'informations sur le dispositif, et par la tenue d'un webinaire ciblé pour faciliter l'inscription des acteurs associatifs et permettre, au niveau national, l'échange par les têtes de réseaux des bonnes pratiques. Ce webinaire a été l'occasion d'une collaboration avec la SAS pass Culture.

Le groupe a également accompagné les COFAC régionales pour reproduire ce travail en région et pour mener un travail de terrain en co-construction avec les chargés de mission dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

« Droits Culturels »

Animation : *Hélène LACASSAGNE*

La COFAC depuis sa naissance est investie sur les Droits Culturels. Ses membres les font vivre quotidiennement sur tous les territoires, sans toujours les avoir identifiés comme tels.

En 2021 le groupe de travail sur le Droits Culturels a organisé et animé **deux rencontres sur les Droits Culturels et Pratiques Artistiques et Culturelles en Amateur** ciblées sur l'état des lieux et le partage d'expériences au sein de notre réseau.

Le groupe a également travaillé sur une sélection de textes fondateurs et de ressources sur les Droits Culturels.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Depuis mars 2020, le secteur associatif culturel connaît des difficultés inédites posées par la crise sanitaire et ses conséquences. Les répercussions de cette crise ont continué d'entraver l'activité associative et culturelle tout au long de l'année 2021. Afin d'accompagner l'ensemble des associations culturelles au cours de cette période, l'équipe des bénévoles et des salariés de la COFAC s'est adaptée et poursuit son engagement.

Au sein de la cellule de gestion de crise de la COFAC créée en 2020, la COFAC a poursuivi son travail d'accompagnement des associations culturelles en relayant les informations, en documentant et expliquant les mesures du gouvernement, afin d'outiller les dirigeants associatifs dans toutes les décisions leur incombant. La COFAC a également assumé son rôle d'intermédiaire entre les associations culturelles et les pouvoirs publics, maintenant le dialogue avec les ministères et le parlement.

Au cœur de la crise, la COFAC est restée le lieu d'échange des expériences, de mutualisation des connaissances, et de partage des ressources par ses membres. L'enjeu était de taille : les associations ont dû adapter leurs projets associatifs aux conditions du confinement, comprendre la complexité des normes différenciées selon les territoires et les secteurs, maintenir un lien avec leurs adhérents et leur territoire, tout en faisant face à une situation économique extrêmement dégradée.

- Tenue de webinaires et réunions en ligne ;
- Relai immédiat et décryptage des mesures gouvernementales en lien avec les cabinets ministériels.

Le dispositif a permis de poursuivre une veille sanitaire et réglementaire débutée en mars 2020, de surveiller et communiquer sur la situation de nos membres, et de porter leur voix auprès des décideurs publics.

Dans cette période la COFAC s'est également mobilisée sur :

- Le travail avec les autorités, élus et directeurs des affaires culturelles des collectivités, sur les aides destinées aux associations ;
- L'assistance juridique ;
- Le développement du baromètre, sondage permettant d'appréhender la situation et les difficultés des associations culturelles sur le terrain autour de questions clés : mobilisation des bénévoles, reprise des activités en présentiel, niveau d'emploi, soutien des pouvoirs publics, inscriptions et retour des adhérents, vaccination des bénévoles et des salariés, problématique de l'application du passe sanitaire.



Plusieurs dispositifs ont été créés ou poursuivis en 2021 :

- Maintien d'un canal de communication numérique permanent facilitant les échanges et accélérant les remontées d'informations ;
- Réunion hebdomadaire du Bureau en visioconférence, ouverte à tous les membres du Conseil d'Administration et des COFAC régionales ;
- Poursuite et mise à jour de la FAQ, ouverte à tous sur le site internet ;
- Recueil des questions des internautes sur le site internet pour répondre aux besoins des dirigeants et bénévoles associatifs ;
- Veille juridique permanente transmise au réseau de la COFAC et disponible sur son site internet ;

Nos alertes ont porté entre autres sur la rédaction des décrets, leur lecture parfois divergente au niveau local, la prise en compte des spécificités du secteur associatif culturel dans les dispositifs de soutien et de relance, etc.

Partenariat sur la troisième enquête du Mouvement Associatif sur l'impact de la crise sanitaire



Entre le 30 mars et le 20 avril 2021, la COFAC a participé à la troisième enquête #COVID, initiée par le Mouvement associatif et en partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations, en lien avec la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEVPA), et avec l'appui de Recherches & Solidarités (R&S). L'enquête, qui a touché 9 458 responsables associatifs, visait à mesurer dans la durée l'impact de la crise sur l'activité des associations un an après son début.

BAROMETRE DE LA COFAC



A compter de janvier 2021, la COFAC a souhaité documenter la situation spécifique des associations culturelles face à la crise COVID.

Elle a sondé les associations culturelles au moyen de trois questionnaires diffusés aux responsables associatifs de son réseau.

Du 21 janvier au 8 février 2021 : 1er baromètre "Humeur des responsables associatifs culturels". Le sondage a reçu 830 réponses.

Du 15 au 31 juillet 2021 : 2nd baromètre "La rentrée vue par les responsables associatifs culturels". Le sondage a reçu 193 réponses.

Du 22 octobre au 5 novembre : le 3ème baromètre "Un automne sous pression" a recueilli 314 réponses.



Comme pour 2020, l'année 2021 a été difficile pour les associations culturelles. Confinements, fermetures des lieux culturels, mises en place des mesures sanitaires et du passe vaccinal pour lutter contre l'épidémie se sont ajoutés aux obstacles plus anciens (absence de soutien à la structuration du secteur, fonds de formation des bénévoles insuffisants, suppression des emplois aidés, complexité du financement, etc.).

Au premier trimestre 2021, un quart des associations culturelles étaient à l'arrêt complet, les bénévoles démobilisés et les associations se sentaient abandonnées par les pouvoirs publics. Le baromètre du 1er trimestre 2021 révélait notamment que 87% des dirigeants associatifs ne se sentaient pas suffisamment soutenus par l'Etat. Certains responsables ont même arrêté ou envisageaient d'arrêter leur engagement associatif.

A l'été 2021, le baromètre montrait par anticipation les difficultés qu'auraient à affronter les associations dès la rentrée : démobilisation des bénévoles, incompréhensions et lourdeurs de gestion dans l'application du pass sanitaire, éloignement des participants aux activités...

La troisième vague de consultation a documenté ces phénomènes de manière très concrète. En fin d'année 2021, presque deux tiers des associations culturelles tournaient au ralenti ou étaient à l'arrêt. Pour presque un quart d'entre elles, ces difficultés ont affecté l'emploi dans ces structures.



FORMATIONS DES BENEVOLES

La formation de bénévoles est l'un des éléments essentiels de notre projet associatif, elle se veut, par l'ouverture d'esprit et l'acquisition de compétences qu'elle offre, autant émancipatrice pour les bénévoles que porteuse de transformation sociale.

La poursuite en 2021 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour la formation de bénévoles, dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), a permis de réaffirmer sa pertinence et son impact positif dans l'accompagnement de nos bénévoles dirigeants. Elle manifeste le soutien de l'Etat et sa reconnaissance des actions menées par notre coordination pour la promotion d'une vie associative culturelle libre, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble.

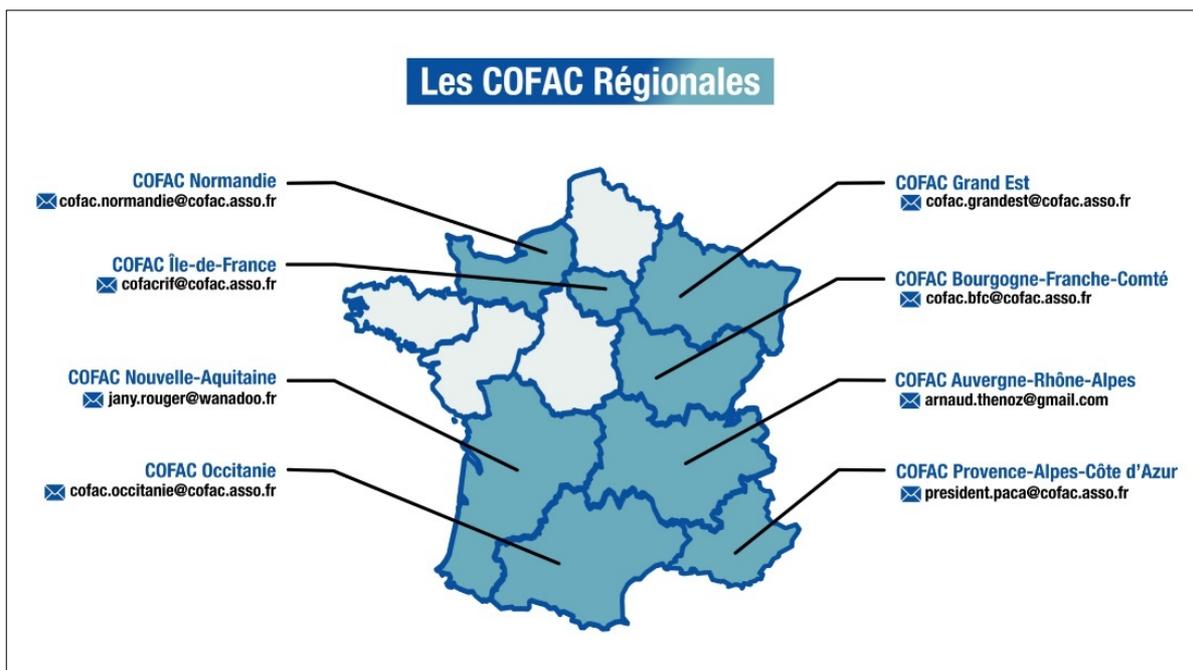
Parallèlement, la participation de la COFAC au Comité consultatif du FDVA lui permet de contribuer à la réflexion conduite par la DJEPVA et le Mouvement associatif pour réformer l'appel à projet FDVA Formation. Il s'agirait ainsi d'y introduire pour toutes les associations la possibilité de bénéficier d'une CPO et de conduire un programme de formation fondé sur un plan de formation plutôt que sur des actions tronçonnées pour

répondre aux exigences de l'actuel appel à projets annuel.

Webinaire sur le Contrat d'Engagement Républicain

En décembre 2021, face à l'imminence de la publication par le gouvernement du décret appliquant le Contrat d'Engagement Républicain (CER) prévu par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la république (dite "loi séparatisme"), la COFAC a proposé aux membres de son réseau un webinaire présentant les principes du CER et les obligations des associations qui en résultent. Le webinaire s'est tenu le 17 décembre 2021. Depuis, son enregistrement est disponible en libre consultation sur le site de la COFAC afin que toutes les associations puissent s'informer. Une note d'information ainsi qu'une rubrique dédiée au CER dans la FAQ ont également été publiées sur le site de la COFAC au moment de la publication du décret, début janvier 2022.





COFAC REGIONALES

Pour ancrer les échanges entre ses membres et produire sa réflexion au plus près des territoires et des lieux de mise en œuvre de la politique culturelle, la COFAC développe et soutient les COFAC régionales. Ces dernières sont les interlocuteurs des pouvoirs publics en région, notamment les DRAC et les Conseils régionaux. Elles ont également vocation à représenter le monde de la culture au sein du Mouvement associatif en région et auprès des autres partenaires régionaux de la COFAC.

En 2021, la COFAC a poursuivi le développement des COFAC régionales dans le cadre de la réforme territoriale, ainsi la COFAC régionale Normandie a été constituée en juillet 2021.

Après l'adoption par la COFAC de nouveaux statuts-cadre pour les COFAC régionales en 2020, les COFAC en régions mettent leurs statuts en conformité avec les statuts-cadre, leur permettant ainsi d'accueillir plus largement de nouveaux membres et notamment des membres locaux, associations locales qui ne sont représentés par aucune fédération membre de la COFAC.

En outre, afin de faciliter le travail des COFAC régionales, un accès intranet a été créé sur le site de la COFAC et présenté aux participants,

sur lequel ils pourront trouver des documents utiles au fonctionnement des structures régionales (dossier COVID-19 pour les régions, statuts type, fichiers DRAC...).

COFAC Ile-de-France (COFACRIF), président : Jacques GUÉNÉE (Territoires & Cinéma)

COFAC Nouvelle-Aquitaine, président : Jany ROUGER (La Ligue de l'Enseignement)

COFAC Bourgogne-Franche-Comté, présidente Claire VAPILLON (AIR'MJC)

COFAC Auvergne-Rhône-Alpes, président : Arnaud THENOZ (FNCOF)

COFAC Grand Est, par intérim : Yann PANCHOT (FREC)

COFAC Occitanie, présidente : Dominique TREISSEDE (AAMROC/Amis des Musées)

COFAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, président : Sam KHEBIZI (Les Têtes de l'Art)

COFAC Normandie, présidente : Nathalie LEMIEUX (MJC)

Voir l'annexe pour le compte rendu détaillé.

RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

La COFAC a participé activement à la gouvernance du Mouvement associatif.

Marie-Claire MARTEL a continué sa mission auprès du président sortant en tant que Secrétaire Générale du Mouvement associatif.

Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN, en tant qu'administrateurs, ont représenté la COFAC aux réunions statutaires du Mouvement associatif tout au long de l'année.

Benoit POITEVIN fait partie du groupe de travail sur la fiscalité et a plus particulièrement travaillé sur les rescrits fiscaux et la taxe sur les salaires.

Marie-Claire MARTEL a participé à l'organisation de l'ensemble des travaux du Mouvement et à leur suivi au sein du Bureau.

Des membres du réseau de la COFAC ont participé à des webinaires thématiques organisés tout au long de l'année par le Mouvement associatif au niveau national et régional.

La COFAC en tant que membre du Mouvement associatif a cosigné une Tribune [« Associations présumées coupables ? »](#) parue en janvier sur France Info et dans Le Monde afin d'exprimer l'inquiétude du monde associatif sur le **projet de loi confortant le respect des principes de la République**.

RELATIONS AVEC LE CENTRE DES RESSOURCES DLA CULTURE/OPALE

Le Dispositif d'Accompagnement Local (DLA) accompagne toute la diversité du champ culturel tant dans les domaines artistiques (théâtre, danse, musique, média, patrimoine...) que dans les fonctions (structures de création, de diffusion, d'enseignement, etc.). La COFAC copilote depuis 2008, aux côtés de l'UFISC, la mission du Centre des Ressources DLA Culture (CRDLA Culture), portée par l'association OPALE.

Les actions avec le CRDLA Culture et OPALE ont été réalisées autour de trois axes stratégiques :

- Appuyer et conseiller les DLA départementaux et régionaux dans leur mission d'accompagnement et d'animation territoriale ;
- Concevoir, relayer, mettre à disposition des ressources pour le réseau DLA ;
- Participer à la coordination, à l'amélioration de la qualité du dispositif et à sa valorisation.

Une convention cadre d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 entre Opale et la COFAC a été mise en place en 2021.

Pour réaliser les objectifs du CRDLA Culture, la COFAC a obtenu un financement correspondant à l'équivalent d'un tiers temps de travail de la Coordinatrice nationale. Les missions confiées en 2021 portent sur la contribution à l'animation de la mission et la contribution à la mise en œuvre du programme d'action annuel.

Les objectifs principaux de la mission réalisée par la COFAC dans le cadre de cette convention sont plus particulièrement :

- La promotion du DLA auprès de ses adhérents pour leur permettre d'accéder facilement à ce dispositif, de renforcer les liens entre les DLA et les adhérents, et d'améliorer la pertinence des accompagnements.
- La production des éléments de compréhension des adhérents de la COFAC et du secteur artistique et culturel à destination du réseau DLA.

La COFAC s'est fortement mobilisée pour la production de ressources et de baromètres d'impact tout au long de l'année pour prendre le pouls du secteur face à la crise sanitaire.

La COFAC a concentré ses missions 2021 afin d'aider les structures culturelles et artistiques au cours de cette période particulière en répondant notamment à leurs questions d'ordre juridique et en communiquant sur les dispositifs gouvernementaux (*voir la Gestion de la crise*).

Dans le cadre de la mission, la COFAC a participé à la promotion de la seconde édition de la **grande enquête décennale sur les associations culturelles employeuses**, initiée en 2019 et conduite par OPALE en 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 800 associations.

Marie-Claire MARTEL, Olivier LENOIR et Côme FERRAND COOPER participent régulièrement à ce dossier.

RELATIONS AVEC LES SERVICES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ET DE CEUX DU PREMIER MINISTRE

Les conseillers Vie associative et Culture du Président de la République et du Premier ministre suivent les activités de la COFAC avec attention et l'accompagnent sur ces deux sujets. Conformément à la préconisation de l'Avis du CESE et au souhait du Premier ministre, un volet Culture a été intégré aux discussions autour des prochains Contrats de plan État-Régions et s'est concrétisé par un volet Culture dans certaines d'entre elles.

RELATIONS AVEC LE SECRETARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET LA VIE ASSOCIATIVE

La COFAC dispose d'une Convention annuelle d'objectifs (CAO) avec le Ministère chargé de la vie associative qui reconnaît ainsi le rôle de la coordination, tant vis-à-vis du Mouvement associatif que du champ des associations culturelles.

La Coordination et les responsables de la plateforme **jeveuxaider.fr** ont organisé un webinaire de présentation du dispositif destiné aux membres du CA de la COFAC.

La COFAC disposait également pour la période 2015-2018 d'une convention d'expérimentation avec le FDVA pour la formation des bénévoles. La coordination

a bénéficié d'un prolongement du conventionnement en 2021 pour l'organisation d'une dizaine de formations.

RELATIONS AVEC LE MINISTRE DE LA CULTURE

Les relations avec le Cabinet et les services du ministère de la Culture ont été régulières, notamment pendant la crise sanitaire.

L'action militante de la COFAC, autour des Droits Culturels et de la Démocratie Culturelle s'est poursuivie avec la création de la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle (DG2TDC), qui a abouti en 2021.

Le Secrétariat Général du ministère de la Culture a maintenu le poste FONJEP culture de la coordinatrice nationale et a accordé à la COFAC une subvention pour les actions de coordination et de régionalisation.

À la demande du cabinet, des contacts ont été pris par la COFAC avec les équipes du pass Culture qui ont abouti à la signature d'un partenariat pour la promotion du dispositif au sein des associations culturelles et artistiques.

RELATIONS AVEC LE HAUT-COMMISSARIAT A L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Des relations continues ont été maintenues pendant la crise avec le Haut-Commissariat puis le Secrétariat d'État à l'Économie Sociale et Solidaire avec la participation de la Présidente à l'ensemble des réunions de crise menées afin de négocier des mesures applicables et souhaitables pour les associations culturelles.

RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT

La COFAC, conformément à son rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics, entretient des relations avec les élus à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La COFAC retransmet aux parlementaires les attentes et les besoins du secteur. En 2021, elle a notamment insisté pour faire entendre les questions relatives à la gestion de la crise sanitaire par les associations culturelles.

La COFAC est par ailleurs interrogée par les Députés, Sénateurs, Présidents des Commissions et Rapporteurs du Budget Culture de l'Assemblée Nationale et du Sénat. La COFAC se joint enfin au Mouvement associatif pour poursuivre son action auprès des élus sur le **projet de loi confortant le respect des principes de la République**, adopté en août 2021, et sur le Contrat d'Engagement Républicain qui en découle ou sur l'impact de la crise sanitaire sur les associations culturelles.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

La Présidente de la COFAC a continué ses activités de conseillère auprès du CESE, poursuivant dans ce cadre la présentation de l'avis *Vers la Démocratie culturelle*, lors de réunions publiques, de débats en Région et d'échanges avec les Présidents et exécutifs régionaux. De nombreux acteurs publics de terrain s'en sont emparés, et des échanges sont en cours autour de l'évolution des pratiques.

Les associations culturelles et leurs préoccupations ont été présentées dans de nombreux avis - sur la grande pauvreté ou l'éducation populaire notamment - et dans les déclarations du Groupe des Associations. Plusieurs associations ont pu être auditionnées, y compris dans d'autres sections que celles de la Culture (Affaires sociales sur la question de l'accompagnement de l'enfant handicapé, ou par la section de

l'Aménagement du territoire par exemple) et présentées dans les avis.

L'avis *Vers la Démocratie culturelle* a été présenté par Marie-Claire MARTEL et le Président Bernasconi à Madame la Ministre de la Culture lors du changement de Gouvernement. Cette entrevue a donné lieu à la reconnaissance de cette question primordiale avec son inscription dans la mission de la nouvelle délégation.

RELATIONS AVEC LE HAUT CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE (HCVA)

Claire VAPILLON représente la COFAC au sein du Haut Conseil de la Vie Associative. Elle participe aux réunions mensuelles du groupe d'engagement qui se déroulent en visioconférence.

En 2021, une mandature du HCVA s'est achevée lors de la plénière du 30 septembre au cours de laquelle deux rapports ont été rendus : *Impact de la concurrence lucrative sur le modèle économique associatif et sur la multiplication des exclusions* et *Pour un engagement associatif renforcé au service de la transition écologique*.

La nouvelle mandature a continué le travail sur la loi confortant les principes républicains en donnant son avis sur le Contrat d'Engagement Républicain.

Le HCVA travaille actuellement à un état des lieux des enjeux du monde associatif pour le nouveau gouvernement.

RELATIONS EUROPEENNES

Les entretiens avec la Commission Européenne sur la réforme du FSE+ se sont poursuivis. Le Conseil de l'Europe a manifesté son grand intérêt pour l'avis *Vers la Démocratie culturelle* et souhaite poursuivre un travail afin de faire évoluer sa position sur les Droits culturels, position qui ne rencontre pour l'heure pas de consensus. Les travaux effectués et la définition proposée par la COFAC lui semble de

nature à faire bouger les choses et serait susceptible de susciter un meilleur consensus.

RELATIONS AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

Les liens entre les Présidents ou les Bureaux des deux structures ont été soutenus tout au long de la crise. Les Collectivités territoriales, premiers soutiens des associations culturelles ont été présentes à leurs côtés de façon exemplaire dans la très grande majorité des territoires.

RELATIONS AVEC L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

En 2021 la COFAC a mené une réflexion sur l'engagement des volontaires du Service Civique au sein de son réseau. Plusieurs échanges se sont tenus avec la Direction de l'Agence du Service Civique. Ces échanges ont abouti à l'organisation en mai 2021 d'un webinaire destiné aux structures qui souhaitent accueillir un jeune volontaire et prendre connaissance des modalités de fonctionnement du dispositif.



WEBINAIRE SUR LE SERVICE CIVIQUE -
COFAC

Jeu. 20 mai 2021

RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE (COJ)

Représentant le Mouvement associatif dans la commission « éducation populaire », la COFAC suit les travaux du COJ.

En 2021, la formation plénière a travaillé à l'évaluation de l'application de la clause d'impact jeunesse qui rend obligatoire depuis 2016, pour chaque projet de loi porté par le gouvernement, que l'étude d'impact préalable prenne en compte la situation des jeunes. La formation plénière a également adopté plusieurs avis et rapports :

- Adopté en mars 2021 sur la préfiguration de la phase 2 du Service National Universel (SNU), l'avis *Missions d'intérêt général 2019-2020* est le quatrième avis sur le SNU depuis son déploiement en 2018.
- Rapport *Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles, en particulier dans les milieux populaires*, adopté en avril 2021 : Le COJ s'est associé à la saisine du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes concernant la perception par les jeunes générations de la répartition des rôles sociaux des femmes et des hommes dans l'univers familial, professionnel et dans la société.
- Contribution aux réflexions européennes portant sur la valorisation des compétences sociales liées à l'engagement, adoptée en septembre 2021 : Dans le cadre de la présidence Française de l'union Européenne, une inter-commission du COJ a travaillé sur la reconnaissance et la validation des compétences acquises lors des stages, périodes d'apprentissage et autres types de formation, ainsi que des expériences de volontariat et d'éducation non formelle.

La commission « Éducation populaire » s'est réunie 10 fois en 2021, en présentiel et en distanciel. Au mois de février, les réunions ont porté sur la contribution de la commission sur les Colos apprenantes, puis aux mois de mars et avril sur le développement des colonies de vacances. Ce travail a débouché sur la remise d'un rapport, *Les colos, un enjeu éducatif pour tous*, adopté en juillet 2021.

Au mois de novembre la commission a travaillé sur les annonces relatives au BAFA ainsi que sur les évolutions réglementaires de l'agrément Jeunesse et Éducation populaire.

RELATIONS AVEC LE FONJEP

La COFAC est entrée au Conseil d'Administration du FONJEP le 1er juillet 2021. Représentée par Céline RECCHIA, elle participe mensuellement aux Conseils d'Administration. La représentante de la COFAC s'est inscrite et a participé à la Commission prospective.

La création de la Commission prospective représente un enjeu important pour le FONJEP, elle marque la volonté de questionner les sujets portés par le FONJEP et d'en élargir la portée, pour une meilleure prise en compte des acteurs de jeunesse et d'éducation populaire. Les transitions - environnementales, sociales, économiques et numériques - sont au cœur des préoccupations de la commission.

La commission a débattu sur le choix des thématiques et des intervenants.

La période de réserve due à l'imminence des élections présidentielles et législatives proscrivant d'aborder les aspects de cette thématique avec les différents interlocuteurs publics concernés (DJEPVA, Ministère de la Culture, etc...), la Commission a préféré articuler les débats autour de deux aspects :

- Les mutations de l'engagement, mutation du rapport au temps, mutation du rapport au travail et quelles conséquences de ces mutations sur l'engagement associatif.
- L'articulation entre temps de l'engagement et temporalité du projet associatif collectif.

Ces rencontres intitulées « PROJEP » ont pu débuter dès le début de 2022.

RELATIONS AVEC L'UNION FEDERALE DES STRUCTURES CULTURELLES (UFISC)

Dans le cadre de la convention avec le CRDLA Culture, la COFAC et l'UFISC se rencontrent régulièrement lors des réunions organisées par OPALE afin de coordonner leurs actions.

RELATIONS AVEC LA SAS PASS CULTURE



Le pass Culture a pour vocation de proposer le plus grand nombre d'offres culturelles, toujours plus orientées vers la découverte de nouvelles pratiques culturelles et permettant aux jeunes bénéficiaires de construire de véritables parcours culturels. La COFAC soutient ces objectifs et participe, grâce à un partenariat avec la SAS pass Culture, à une plus grande visibilité des offres associatives sur le pass Culture.

La COFAC assure régulièrement la promotion du pass Culture dans son réseau. En septembre la COFAC et la SAS pass Culture ont proposé un webinaire de présentation destiné aux membres sur les conditions générales du dispositif.

Elle présente le dispositif à chaque fois qu'elle en a l'occasion (formations, interventions diverses...).

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les relations de la COFAC avec ESS France, le CNCRESS, le CSESS s'effectuent principalement par l'intermédiaire du Mouvement associatif, au regard des faibles moyens humains de la COFAC. Cependant même si ce travail n'est pas mené directement à la COFAC, ses membres sont très investis tant dans les groupes de travail du Mouvement associatif ou du Haut-Commissariat que dans les Chambres régionales.

Les discussions avec nos partenaires de l'ESS se sont poursuivies. Le partenariat avec le groupe coopératif Up a été prolongé.

Dans leurs champs d'activité respectifs, la COFAC et le Groupe Up ont décidé d'œuvrer à la démocratisation de l'accès à la culture sur les territoires. Cette démarche inclusive a vocation à faire se rapprocher les acteurs culturels associatifs, les salariés et les citoyens, les entreprises et les collectivités autour de leurs lieux de vie, en soutenant et en développant l'offre culturelle locale.

Pour cela, la COFAC et le Groupe Up ont décidé de continuer à structurer leur collaboration à travers un véritable partenariat reposant sur la

promotion d'un écosystème culturel commun, le pass Culture et le renforcement des réseaux (Chèques Culture et Chèques Lire).

CESER

Des représentants de membres de la COFAC sont présents au sein de plusieurs CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional) par le biais des structures régionales du Mouvement associatif. Ainsi Céline RECCHIA, Territoires et Cinéma, siège au CESER Ile-de-France, et Jany ROUGER, Président de la COFAC Nouvelle-Aquitaine, siège au CESER Nouvelle-Aquitaine, dont il est l'un des Vice-Présidents (Président de la Section veille et prospective).

Les représentants du secteur qui siègent au CESER Bourgogne Franche-Comté sont : Corinne MOLINA, de Rempart, par un accord entre les structures œuvrant dans le champ des patrimoines, et Bouchra HABBACHE-REZHI de la CMF, par un accord entre les structures du champ de la création et de la diffusion artistiques, tandis que Jean-Jacques EPRON siège en tant que représentant des Foyers ruraux au CESER Nouvelle-Aquitaine.

La Ligue de l'Enseignement, membre de la COFAC, a un représentant dans la plupart des CESER, et Antoine QUADRINI est président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes.

III. COMMUNICATION et PUBLICATIONS

Comme en 2020, la COFAC a accompagné les associations culturelles, les responsables et bénévoles tout au long de la crise sanitaire par un important travail de veille, de décryptage des décrets, de remontée auprès des pouvoirs publics des problématiques du terrain, et d'accompagnement des structures. Les différents canaux de communication de la COFAC (site internet, réseaux sociaux, lettres d'information) ont permis de maintenir le lien avec les acteurs du terrain.

La COFAC a régulièrement enrichi sa FAQ des dernières informations du Gouvernement et des nombreuses questions posées par des bénévoles et responsables associatifs par mail et sur les réseaux sociaux de la COFAC.

SITE INTERNET

Particulièrement active tout au long de la crise sanitaire, la COFAC a publié de nombreux articles et notes, comme un décryptage des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le COVID ainsi qu'une FAQ pour répondre aux questions touchant les associations de terrain. La COFAC a également mis en place un formulaire de contact sous sa FAQ pour permettre à chacun de poser ses questions et ainsi de mutualiser les réponses au plus près des problématiques du terrain. Ces informations ont su répondre aux attentes des bénévoles et responsables associatifs et ont été les pages les plus consultées du site internet sur l'ensemble de l'année. Au plus fort de la crise sanitaire, plus de 3 000 visiteurs ont consulté chaque mois le site de la COFAC. Au total en 2021, le site a connu 22 282 visites pour un total de 35 727 pages consultées.

Espace ressources

Les productions de la COFAC sont mises sur le site, avec un outil de recherche par type de document ou par thématique.

Espace Intranet

Dédié aux membres de la COFAC, l'espace Intranet regroupe les documents internes des instances et groupes de travail.

LETTRE D'INFORMATION ET FLASH INFO

View this email in your browser

Twitter Facebook Email

COFAC

Lettre d'information Octobre 2021

Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication

Être acteur de la culture

COFAC

La COFAC prolonge la durée de participation à son 3e Baromètre Flash

"Associations culturelles : un automne sous pression"

Responsables associatifs culturels, participez en moins d'une minute à notre Baromètre et partagez le à vos réseaux.

Vous avez jusqu'au 5 novembre 2021 à minuit !

Participez au Baromètre

La lettre d'information de la COFAC permet de relayer l'actualité de la COFAC et de ses membres, mais aussi les ressources, appels à projets et outils, produits par la COFAC ou ses partenaires à destination des associations culturelles. La lettre d'information offre un

panorama de l'actualité du monde associatif et culturel. Le flash info permet de relayer rapidement une information précise. Au total sur l'année 2021, cinq lettres d'information ont été envoyées à plus de 3 000 destinataires.

RESEAUX SOCIAUX

La page Facebook de la COFAC a permis de relayer rapidement les informations sur les mesures prises par le gouvernement, confinements et fermetures des lieux culturels. Les publications portant sur l'accompagnement des associations face à la crise sanitaire ont été particulièrement vues et partagées. La COFAC a pu répondre directement aux commentaires et messages privés et ainsi s'adapter aux réalités des associations culturelles sur le terrain.

En 2021, les contenus de la COFAC sur Facebook ont généré 35 494 vues, sa page a été consultée 2 555 fois et a gagné 273 « j'aime ».

COFAC
6 décembre 2021 · 🌐

Journée mondiale du bénévolat 🙌

La COFAC remercie les 3 millions de bénévoles qui font vivre chaque jour la culture au sein des 40 000 associations de son réseau.

Patrimoine, théâtre, musées, cirque, éducation populaire, cinéma, pratique amateur, enseignement artistique, fêtes et spectacles historiques, ensemble nous créons la [#CultureAvecTous](#)

17 réactions · 34 partages

J'aime · Commenter · Partager

REVUE DE PRESSE

La revue de presse hebdomadaire a vocation à assurer une mission de veille sur un ensemble de thématiques larges, concernant le champ culturel et associatif. Son objectif est également de nourrir les réflexions de chacun et apporter de l'information pour les espaces de travail.

RELATIONS AVEC LES MEDIAS

Deux des trois baromètres flash de la COFAC ont fait l'objet d'un communiqué de presse. Les résultats du premier baromètre ont ainsi été repris dans *la Gazette des communes* dans un article de la journaliste Hélène Girard, « [L'avenir incertain des associations culturelles](#) », publié le 16 mars 2021 au sein du dossier « Crise sanitaire : le parcours du combattant du monde de la culture » :

ACCUEIL > CRISE SANITAIRE : LE PARCOURS DU COMBATTANT DU MONDE DE LA CULTURE > L'avenir incertain des associations culturelles

CRISE SANITAIRE

L'avenir incertain des associations culturelles

Publié le 16/03/2021 · Par [Héliane Girard](#) · dans : [Actualité Culture](#), [France](#)

© Web Buttons Inc-AdobeStock

Dans un baromètre publié le 10 mars 2021, la Coordination et fédération des associations de culture et de communication (Cofac) alerte sur la détresse des acteurs culturels associatifs. Une situation qui fait peser une lourde menace sur l'avenir de ces structures, acteurs incontournables sur lesquels s'appuient les collectivités pour concrétiser leurs politiques culturelles.

Le troisième baromètre a quant à lui été relayé sur le site internet du magazine *Associations mode d'emploi* avec l'article « [Situation des associations culturelles : un automne sous pression](#) » du 6 décembre 2021 :

Situation des associations culturelles : un automne sous pression



Marie-Claire Martel, a exprimé sur [France info](#) ses réserves sur le projet de loi "confortant le respect des principes de la République" :

Contrat d'engagement républicain : le Mouvement associatif s'inquiète "des effets de bord" sur l'ensemble des "associations d'origine confessionnelle"

Marie-Claire Martel, secrétaire générale du Mouvement associatif, exprime ce mardi sur franceinfo ses réserves sur le projet de loi "confortant le respect des principes de la République", dont le vote solennel est prévu dans la soirée.



Publié le 16/02/2021 07:45

Temps de lecture : 3 min.

La COFAC collabore régulièrement avec les périodiques destinés aux responsables associatifs : *Juris Associations*, *Associations Mode d'Emploi*, *La Lettre du Spectacle*, *La Lettre du Musicien*, *La Gazette des Communes*. Interviews et renseignements fournis auprès de journalistes de divers journaux (*Le Monde*, *Libération*, *Télérama*, *La Lettre du Musicien*, *Le Figaro*, *L'Opinion*, *Les Echos*, *Toute la Culture*, *News tank*, *Ouest France*, *La Terrasse...*) et des journalistes indépendants.

IV. ANNEXES

Le 10 mars 2021

Communiqué de presse
Baromètre Flash 1^{er} trimestre 2021
« Humeur des responsables associatifs culturels »



**Entre colère et désespoir : 87% des associations
culturelles se sentent abandonnées
par les pouvoirs publics nationaux**

Alors qu'une réduction massive de l'activité frappe l'ensemble du secteur culturel et que les perspectives de reprises restent floues, l'arrêt est presque total pour un quart des associations. Le sentiment d'abandon par les pouvoirs publics est massif et traduit d'abord un sentiment de non-reconnaissance de l'implication citoyenne bénévole du quotidien mais aussi une difficulté d'accès aux mesures de soutien.

Alors qu'un quart des associations culturelles sont à l'arrêt complet, les responsables des associations de praticiens amateurs adultes ou les activités festives sont particulièrement découragés. Certains responsables ont arrêté ou envisagent d'arrêter leur engagement associatif. L'impact culturel, comme en termes de lien social et de démocratie risque d'être considérable et inédit. En effet, ces associations font vivre la culture du quotidien, Français, y compris quand ils sont éloignés des grands équipements publics. Elles représentent par exemple 85% des structures d'enseignement artistique. L'impact de cet arrêt sur l'emploi serait également majeur puisqu'elles emploient 300 000 personnes dont 100 000 artistes. Si ces structures disparaissent ce sont aussi des entreprises qui disparaissent ; non lucratif ne signifiant pas non économique.

Si **87% des répondants ne se sentent pas ou peu soutenus par les pouvoirs publics nationaux, ils éprouvent aussi à 82% ce sentiment vis-à-vis des Régions**. L'échelon local se place mieux, sans surprise, avec **45% de responsables associatifs culturels qui se sentent soutenus, les collectivités territoriales** restant leurs premiers interlocuteurs. Cependant, la reconnaissance de leur utilité sociale et culturelle et le soutien dont elles bénéficient reste encore insuffisants pour 55% d'entre elles à ce niveau.

Ce chiffre massif traduit un état de fait à la fois structurel et conjoncturel. Au plan structurel, la faible reconnaissance de l'apport du bénévolat et du secteur non lucratif dans son ensemble est aggravée dans le secteur culturel car les institutions publiques peinent à accorder une place à la culture portée par les citoyens eux-mêmes, ce sentiment est notamment très fort en ce qui concerne les pratiques artistiques en amateur (16 millions de pers.). D'autre part, les politiques de vie associatives ont au fil des années transformé les responsables en quêteurs tous azimuts alors qu'ils s'étaient engagés pour monter des projets culturels. Au plan conjoncturel, tant les fermetures administratives changeantes et l'ouverture très complexe dans la mise en œuvre que les mesures pour faire face à la crise, inadaptées au secteur associatif hormis ce qui concerne le chômage partiel, les associations ont souvent essuyé de nombreux refus quand elles ont fait appel aux mesures de soutien et n'ont pas réitéré leurs demandes.

Alors que l'on a pu envisager un arrêt des activités culturelles associatives pendant quelques semaines sans devoir en subir les conséquences à long terme, une cessation de toute activité pendant plus d'un an laissera des traces en matière de lien social et de démocratie, traces dont on ne peut même pas mesurer l'ampleur. De nombreux responsables s'apprentent à jeter l'éponge, et les adhérents ont parfois pris d'autres habitudes demandant moins d'investissement personnel. La perte d'adhésion, tout comme pour les activités sportives, est évaluée à 30% en moyenne aujourd'hui.

Ces citoyens investis dans la vie de la Cité, leurs fédérations et leur coordination sont prêts à participer à l'élaboration de plans de reprise en toute sécurité avec le Gouvernement pourvu que l'on cesse de les prendre pour quantité négligeable. C'est tout le sens de la Démocratie culturelle qui tarde à se mettre en place : **il est temps de passer d'une Culture pour tous à une Culture avec tous.**

La **COFAC** (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) est l'organisation de la société civile qui rassemble **23 fédérations et unions nationales culturelles les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture** tels que : le Patrimoine, le Théâtre, les Musées, la Musique (écoles et ensembles vocaux, instrumentaux et traditionnels), le Cinéma, les Écoles de Cirque, les Foyers Ruraux, les organisateurs de Spectacles Historiques et de Festivités, et les MJC. La COFAC est aussi un lien entre Culture, éducation et démocratie. La COFAC représente ainsi aujourd'hui plus de 40.000 associations culturelles citoyenne et bénévoles qui agissent au quotidien pour faire vivre la culture partout sur le territoire. Elle est le « pôle culture » du Mouvement Associatif français et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles. La COFAC agit aujourd'hui essentiellement sur les thèmes suivants : la place et la reconnaissance des **pratiques en amateur** (16 millions de praticiens en France), le rôle des associations dans l'**éducation culturelle et artistique**, les **besoins en financement** des associations et de leurs réseaux fédérés, l'activité humaine dans les associations –salarial, **bénévolat**– et la structuration du secteur, les **droits culturels**, la **démocratisation** et la **démocratie culturelle**, les **enjeux européens** des associations culturelles. Elle est mobilisée auprès de l'ensemble des 350 000 associations culturelles depuis le début de la crise pour répondre à leurs questions, négocier les mesures de soutien qui leur seront applicables et leur en faciliter l'accès.

<https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-barometre-flash-1t-2021/>



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Pour nous contacter :

Marie-Claire MARTEL, présidente, marieclaire.martel@gmail.com

Eva CAMPS, coordinatrice nationale, eva.camps@cofac.asso.fr

COFAC - 22 rue Oberkampf - 75011 PARIS - Tél. 01 43 55 60 63

Baromètre Flash/juillet 2021

« La rentrée vue par les responsables associatifs culturels »

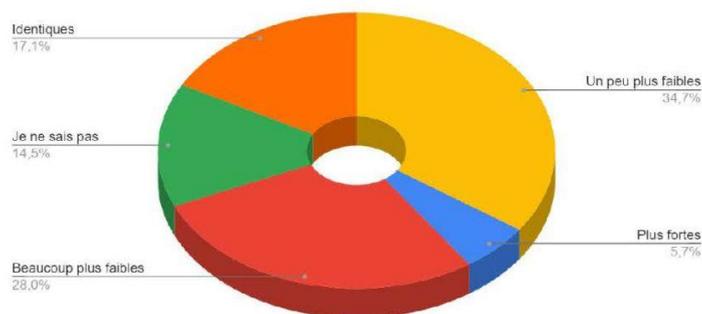


METHODOLOGIE

- Sondage en ligne adressé aux associations culturelles du 15 au 31 juillet 2021
- 193 réponses reçues
- Diffusion :
 - Mailing au CA et aux présidents des COFAC régionales
 - Lettre d'info et Flash Info
 - Lettres d'info des membres de la COFAC
 - Réseaux sociaux : Facebook, Twitter

QUESTION 1 – INSCRIPTIONS ET ADHESIONS A LA RENTREE 2021

Par comparaison avec la rentrée 2019-2020 (il y a deux ans), vous attendez-vous pour la rentrée scolaire 2021/2022 à des inscriptions ou adhésions :



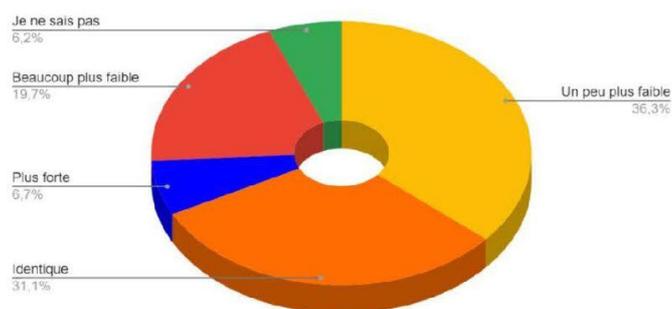
- 34,7 % des répondant à l'enquête estiment qu'à la rentrée 2021 le niveau des inscriptions ou adhésions dans leurs structures **sera un peu plus faible** qu'à la rentrée 2019 ;
- 28% des répondants considèrent que ce niveau **sera beaucoup plus faible**.

Estimation du niveau des inscriptions et adhésions beaucoup plus faible.

Ces chiffres confirment l'impact fort de la crise sur l'activité associative culturelle, avec une réduction en prévision des inscriptions et adhésions à la rentrée 2021.

QUESTION 2 – MOBILISATIONS DES BENEVOLES

Par comparaison avec la rentrée 2019-2020 (il y a deux ans), vous attendez-vous pour la rentrée scolaire 2021/2022 à une mobilisation des bénévoles :

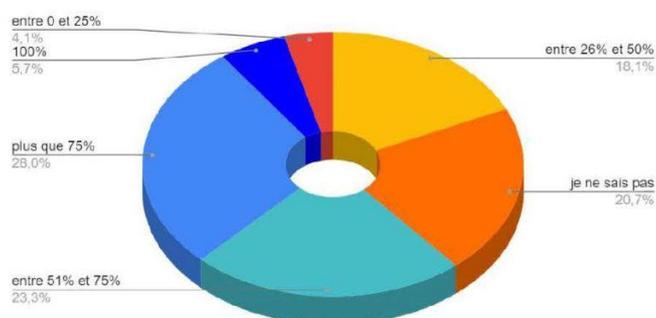


- 36,3 % des répondants estiment que la mobilisation des bénévoles à la rentrée 2021 sera **un peu plus faible** qu'à la rentrée 2019 ;
- 31,1% des répondants estiment que la mobilisation des bénévoles à la rentrée 2021 sera **identique** à la rentrée 2019.

Plus de la moitié estime que la mobilisation des bénévoles sera un peu ou même beaucoup plus faible, tandis qu'un tiers pense que cette mobilisation sera identique.

QUESTION 3 – VACCINATION DES BENEVOLES

A combien estimez-vous le taux de vaccination complète de vos bénévoles ?



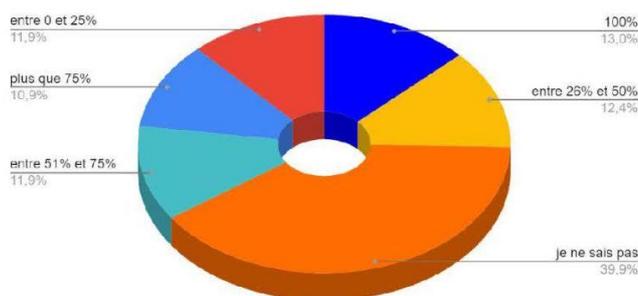
- 28% des répondants estiment que plus de **75% des bénévoles sont vaccinés** ;
- 23,3% des répondants considèrent qu'entre **51% et 75% de leurs bénévoles sont vaccinés** ;
- 20,7% des répondants **ne savent pas** combien de bénévoles sont vaccinés.

La majorité des répondants disent avoir au moins la moitié des bénévoles vaccinées.

Ces chiffres confirment une mobilisation importante des bénévoles pour la vaccination.

QUESTION 4 – VACCINATION DES SALARIES

A combien estimez-vous le taux de vaccination complet de vos salariés ?



- 40 % des répondants ne connaissent pas le taux de vaccination de leurs salariés ;
- 13% des répondants estiment que 100% de leurs salariés sont vaccinés.

Le taux de vaccination des salariés reste moins connu.



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

3^e Baromètre Flash de la COFAC : Associations culturelles : un automne sous pression

Depuis le début de la crise sanitaire, le Baromètre Flash de la COFAC mesure la pression et sonde les associations culturelles afin de mieux comprendre et anticiper leurs besoins. Ce 3^e Baromètre Flash s'est tenu en ligne du 22 octobre au 5 novembre 2021 auprès des responsables d'associations culturelles.

Pour beaucoup d'associations culturelles, la période d'automne s'est révélée épineuse sur bien des sujets. Presque deux tiers d'entre elles tournent au ralenti ou sont à l'arrêt, le travail salarié décroît parmi les associations employeuses et les bénévoles se démobilisent.

Les difficultés causées par la pandémie et la mise en place du passe sanitaire s'ajoutent à des obstacles plus anciens – quasi absence de soutien à la structuration du secteur, fonds de formation des bénévoles insuffisants, suppression des emplois aidés, complexité du financement - qu'il faut impérativement lever. La crise sanitaire enrayer la mobilisation des bénévoles les plus âgés qui sont souvent les responsables les plus expérimentés. Afin de permettre le passage de relais, la formation des nouveaux responsables bénévoles doit donc être renforcée et leur mobilisation accompagnée. En effet, l'accumulation des contraintes complexifie à l'extrême le fonctionnement et le financement des associations.

Les efforts de mise en place **d'une véritable démocratie culturelle** doivent être poursuivis afin qu'un cadre de **concertation** entre pouvoirs publics et acteurs associatifs se construise dans la confiance : la charte des engagements réciproques culture prend, à la lumière de la crise traversée, tout son sens.

Dans ce contexte tendu, le passe sanitaire représente un enjeu d'organisation pour les associations culturelles, mais les difficultés qu'il engendre sont un moindre mal face à la fermeture pure et simple que nos structures ont connue pendant des mois. Les associations continueront à assumer pleinement leurs responsabilités.

La culture est essentielle pour la société, elle fait vivre le lien social dans tous les territoires et est facteur d'émancipation. Les activités et les pratiques artistiques et culturelles des amateurs doivent donc être maintenues. Il est nécessaire que les bénévoles et les salariés des associations culturelles puissent continuer à agir collectivement pour **faire vivre les droits culturels avec toutes et tous**.

La COFAC rassemble 24 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs des pratiques artistiques et culturelles. La COFAC permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles. Du patrimoine au spectacle vivant, de la musique au théâtre en passant par la radio ou la vidéo, la COFAC représente ainsi plus de 40 000 associations culturelles.

Pour nous contacter :

COFAC, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS – Tél. 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr

ANNEXE II

COFAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (AURA)

La COFAC Auvergne-Rhône-Alpes poursuit sa structuration dans un contexte de faible activité.

Nous avons accueilli 3 nouveaux membres : Union Régionale FNCTA d’Auvergne, la Fédération Régionale de Cirque FREC Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des Radios Régionales Rhône-Alpes.

Notre participation au fonctionnement du Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a été consolidée par l’octroi à notre Président d’une vice-présidence chargée de la structuration et des territoires.

Une grande campagne de sensibilisation des élus départementaux et régionaux en charge de la Culture a été mise en place après le renouvellement des instances de juin 2021. Ainsi, outre la nouvelle vice-présidente à la Culture du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, des délégations ont pu rencontrer les vice-Présidents à la culture des départements du Rhône, de l’Ain, de la Drôme, du Puy de Dôme et du Cantal. L’occasion de présenter notre structure et ses raisons d’être.

2021 a également vu le lancement de notre consultation préalable à la création d’un site internet dédié à nos activités et celles de nos membres.

Enfin, un groupe de travail a été mis en place afin d’organiser au printemps 2023 les Rencontres régionales de la Culture, évènement en lien avec la version nationale des Rencontres Culture, nous permettant une fois de plus de mettre en valeur notre secteur associatif.

COFAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (BFC)

La COFAC Bourgogne- Franche-Comté a souhaité engager une nouvelle dynamique. Dans un premier temps la COFAC régionale a travaillé au relais des informations nationales relatives à la crise sanitaire pour soutenir l’action des membres.

La COFAC BFC a organisé plusieurs visioconférences qui ont rassemblé chacune peu de membres.

La COFAC participe aux rencontres du Mouvement associatif régional, et siège à la commission du FDVA du territoire de Belfort au nom du Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté.

COFAC GRAND EST

Fondée en 2018, la COFAC Grand-Est est mobilisée sur le renouvellement de sa gouvernance. Pendant cette période, Yann PANCHOT, administrateur national de la FFEC et directeur de l’école Graine de Cirque dans le Bas-Rhin, assure le suivi des relations entre la COFAC nationale et la COFAC-Grand Est. Ainsi, la COFAC régionale participe à toutes les réunions statutaires de la COFAC nationale et aux réunions destinées aux présidents des régions.

Un travail de relance et de référencement des contacts auprès des fédérations de Grand-Est a été opéré au printemps. Les prochaines étapes consisteront en la convocation d’une AG de façon à recréer un collectif, un CA, et un bureau.

COFAC NORMANDIE

A l'initiative de la COFAC nationale, deux réunions en avril et mai 2021 ont été organisées entre 10 membres régionaux des fédérations de la COFAC présents en Normandie. Ces rencontres ont abouti à la création de la COFAC Normandie, dont l'Assemblée Générale Constitutive a eu lieu le 25 juin 2021.

Ont pris part à cette assemblée : AIR MJC Normandie, la Ligue de l'Enseignement Normandie, la Fédération Régionale des Foyers Ruraux Normandie (FRFR 27), A Cœur joie, FNCTA Union Normandie, FSCF Union Normandie, les Amis de Musées, la FFFSH, ainsi que les représentants de la COFAC Nationale.

L'Assemblée Générale a adopté les statuts de la COFAC Normandie et élu le Conseil d'Administration, qui a lui-même élu un Bureau. L'association a ensuite été déclarée à la préfecture de Caen en décembre 2021.

COFAC NOUVELLE AQUITAINE (N-A)

Vie statutaire

En 2021, ont été organisés en visioconférence deux Conseils d'Administration et une assemblée générale, permettant d'assurer une meilleure connaissance mutuelle des activités de chaque Fédération dans le contexte de la crise sanitaire.

La COFAC N-A a été invitée par ailleurs à participer à deux journées organisées par ses membres :

- L'AG de l'UPCP-Métive le 27 mars à Parthenay (79).
- Le Congrès national de la FFEA le 21 octobre au Bouscat (33).

La COFAC N-A participe également aux réunions statutaires de la COFAC nationale.

Contribuer à une meilleure connaissance (mutuelle et extérieure) et reconnaissance du secteur culturel associatif :

- Outils de communication : alimentation de la page dédiée à la COFAC N-A sur le site Internet de la COFAC nationale.
- En raison de la pandémie, les rencontres thématiques prévues n'ont pas pu avoir lieu. Si les conditions sanitaires le permettent, elles auront lieu en 2022.

Représenter les associations auprès des interlocuteurs publics et associatifs :

- La COFAC N-A est membre fondateur du **Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine (LMANA)**, représentée au CA par deux titulaires (Jany ROUGER, vice-président du LMANA et Peggy MONCHAUX). Cet engagement au sein du LMANA (groupes de travail, Comité de suivi de la Charte d'Engagements Réciproques, Commission consultative régionale sur les emplois associatifs, Commission FDVA...) nous permet d'avoir des relations régulières et privilégiées avec les représentants de la Région (élus et services en charge de la vie associative et de la culture notamment) et de l'Etat (DRAJES).
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Un contact a été pris avec le DRAC pour étudier la possibilité de décliner la Charte d'Engagements Réciproques en région.
- CESER : La COFAC N-A compte deux membres du CESER, Jany ROUGER (pour LMANA), Jean-Jacques EPRON (pour les Foyers Ruraux), siégeant au sein de la commission « Vie sociale, culture et citoyenneté » et ainsi initiateurs du rapport *Pratiques en amateur, expression des droits culturels*. Ce rapport va nourrir les propositions de la COFAC N-A pour ses activités à venir.
- Le Président de la COFAC N-A représente par ailleurs LMANA au sein de la CRESS. Membre du Bureau de la CRESS à ce titre, il est le référent élu du Collectif culture de la CRESS.

Structurer les services aux associations membres :

- La COFAC N-A relaie régulièrement auprès de ses adhérents les informations et appels à projets reçus de l'Etat, de la Région ou de la COFAC nationale. Ce travail de veille et de relais d'information s'est intensifié pendant la crise sanitaire.

COFAC OCCITANIE

Comme l'année 2020, qui a vu la création de la COFAC régionale Occitanie, l'année 2021 a été marquée par la pandémie et les freins que la crise sanitaire a fait peser sur toutes les activités culturelles.

La représentation des fédérations à la COFAC Occitanie couvre à peu près tous les champs culturels et s'est enrichie cette année de l'arrivée des Foyers Ruraux d'Occitanie :

Spectacle vivant : FFEC, FNCTA, UFF

Patrimoine et musées : AMROC (FFSAM), Union Rempart en Occitanie

Éducation populaire : FRMJC, Peuple et culture, Foyers Ruraux

Organisateurs de festivités : FNCOF, FFFSH

La crise sanitaire nous a empêché de nous réunir en présentiel. L'activité a pu continuer de manière dégradée grâce aux outils numériques.

ACTIONS MISES EN PLACE en 2021

Pour permettre une visibilité de la COFAC Occitanie il a été décidé de créer un site internet et d'ouvrir une page Facebook.

- Recherche d'un prestataire
- Demandes de devis
- Demande de subvention FDVA pour financer le projet
- Choix du prestataire

RELATIONS AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA DRAC

- Deux rendez-vous ont été organisés avec les représentants du Conseil Régional et de la DRAC
- Participation aux *Jeudis de la Culture*, temps de travail et d'échanges organisés par la Direction de la Culture, ayant pour but de faire évoluer les dispositifs de soutien régionaux.

FORMATION

Participation des membres du bureau à 3 webinaires organisés par Le Mouvement associatif.

VIE ASSOCIATIVE

Cette année encore, le suivi de la vie associative a été réalisé en distanciel par visioconférence.

- 5 réunions de bureau de la COFAC Occitanie ;
- Représentation de la COFAC Occitanie aux instances nationales Conseil d'Administration ou groupes de travail (11 réunions) ;
- Transmissions de toutes les informations diffusées par la COFAC Nationale aux adhérents de la COFAC Occitanie.

Dominique TREISSEDE, Marie-Claude RAMIREZ et Marie-Dominique MALNOUE participent aux échanges et réunions d'information du Mouvement associatif.

COFAC PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Recréée en 2020, la COFAC PACA poursuit en 2021 son développement en solidifiant les relations entre ses membres par la réunion régulière de son bureau et de son Conseil d'Administration.

La représentation des fédérations à la COFAC Paca couvre la majorité des champs culturels :

Spectacle vivant et Musique : FNCTA, UFF, FREC, CMF, FFEA

Patrimoine et musées : Amis des musées Paca (FFSAM), Union Rempart en Paca

Éducation populaire : FRMJC, Peuple et culture, FSCF, URFOL

Organisateurs de festivités : FFFSH

Par l'intermédiaire de son président Sam KHEBIZI, la COFAC est représentée au sein des réseaux CRESS et du Mouvement Associatif régional.

Sam KHEBIZI en tant que titulaire et Marlène PERRAUD, suppléante siègent à la Commission Consultative des Services Publics Locaux à Marseille.

La COFAC PACA a poursuivi la cartographie des acteurs culturels en région PACA afin d'améliorer la connaissance de son réseau. Cette cartographie recense plus de 770 structures regroupant 58 000 adhérents au sein de 12 fédérations présentes en région.

La persistance de la crise sanitaire a nécessité un travail de veille plus important en lien avec le national. Les baromètres COFAC ont été diffusés au sein des institutions régionales. La volonté de se réunir pour un séminaire en présentiel n'a malheureusement pas pu se concrétiser au regard du contexte.

Le dialogue institutionnel, avec la DRAC et la Région Sud, a aussi été une priorité. Deux rendez-vous ont été tenus en visioconférence avec les représentants des fédérations régionales. La campagne des élections régionales a été l'occasion d'un plaidoyer spécifique pour les sujets « cœur de cible » de la COFAC.

Ces échanges ont été fructueux et la COFAC PACA a obtenu des avancées positives sur les questions liées à l'EAC et aux pratiques en amateur au cœur des territoires. Ces avancées doivent se concrétiser en 2022 par la signature d'une charte régionale d'engagements réciproques et la création de nouvelles lignes budgétaires favorables à ses membres.

COFAC ÎLE-DE-FRANCE (COFACRIF)

Après la préparation et la réalisation de la rencontre avec M. ROTURIER, représentant de la DRAC Ile-de-France, nous devons engager en 2021 le travail pour conduire à la déclinaison de la Charte en Ile-de-France. Bien entendu la situation sanitaire ne nous a pas permis d'engager cette démarche. Durant toute l'année 2021 nos activités ont été tournées autour de deux pôles : La saisine du CESE sur le Bénévolat et l'édition de la lettre de la COFACRIF.

Les derniers mois de l'exercice 2021 ont été consacrés à la réponse que nous souhaitons apporter à la demande du CESE de voir se constituer des petits groupes de travail afin de répondre à quatre questions dont vous trouverez ci-après l'intitulé :

- *Quelles sont les motivations qui vous ont amené à devenir bénévole ? Qu'est-ce que cela vous apporte ?*
- *Quelles difficultés rencontrez-vous dans le cadre de votre bénévolat ? Comment serait-il possible de les résoudre ?*

- *Avez-vous déjà suivi une formation en tant que bénévole ? Comment la formation des bénévoles pourrait être améliorée ?*
- *Que faudrait-il faire pour favoriser la reconnaissance symbolique et matérielle du bénévolat ? Sa valorisation ?*

La quatrième question n'a finalement été traitée qu'en séance plénière, en présence de cinquante membres des groupes de travail et de cinquante membres du CESE.

Nous avons mené cette action en commun avec plusieurs associations, aboutissant à la constitution de deux groupes de travail, dont vous trouverez les conclusions dans la Lettre de la COFACRIF, que nous avons adressé à l'ensemble des membres de la COFACRIF au cours du premier trimestre 2022.

A noter que nous avons pu reprendre la parution de la Lettre de la COFACRIF en fin d'année avec le numéro d'Octobre-Novembre-Décembre 2021.

V. Partenaires et soutiens



AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020





Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

22 rue Oberkampf

75011 PARIS

Tél. 01 43 55 60 63

cofac.coordination@cofac.asso.fr